Image not found or type unknown

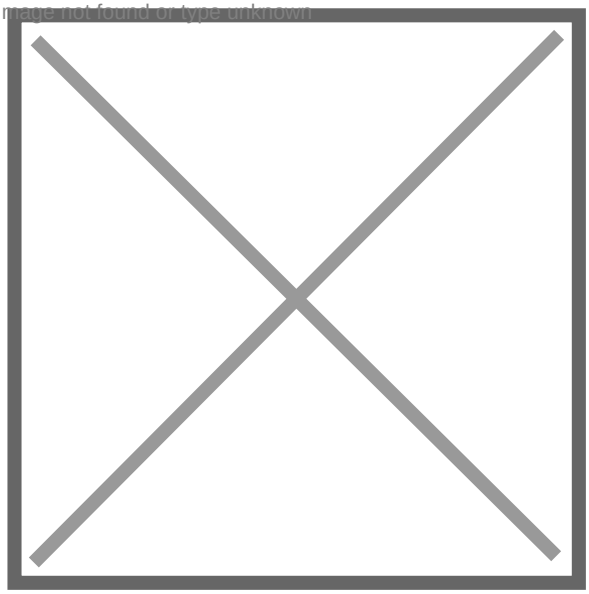

Enfants illégitime avec femme mariée en cours de divorce

Par **fausto**, le **19/09/2014** à **08:42**

Bonjour, je suis marié depuis 5 ans et je suis en instance de divorce depuis 1 ans 1/2, je ne peux pas divorcer avec ma femme car nous avons deux bien et on doit en vendre un afin de ne pas payer une lourde taxe donc ça traine. Nous vivons séparément l'un de l'autre, j'ai retrouvé quelqu'un depuis un an qui est marié aussi et qui est à peu près dans la même situation que moi (en instance de divorce) et ça traine aussi mais pour d'autres raison, elle à fait la séparation de corps et de bien. Nous souhaitons nous installer ensemble une fois que tout sera rentré dans l'ordre mais elle est tombée enceinte et mes questions sont : qu'elle nom portera le bébé? Est ce que je pourrai le reconnaitre?
Merci pour vos réponses.

Par **aguesseau**, le **19/09/2014** à **09:52**

bjr,
même marié vous pouvez reconnaître l'enfant que vous avez eu avec une autre femme.
pour le nom de cet enfant, vous pouvez lui donner le nom du père ou de la mère, du père suivi de celui de la mère ou l'inverse.
cdt

Par **fausto**, le **19/09/2014** à **10:16**

Ca veut dire que l'enfant pourra porter mon nom ainsi que le nom de jeune fille de ma compagne même si elle est encore mariée (pas pour longtemps) et avec le nom de son mari ? merci pour vos réponses j'étais super inquiet

Par **maude**, le **19/09/2014** à **10:37**

Bonjour,

juste pour info, le nom de la femme mariée est un simple nom d'usage. Le mari peut aussi choisir de porter le nom de sa femme. Il peut se perdre avec le divorce.

Vous pourrez choisir, comme déjà écrit, de donner un seul ou vos deux noms accolés, dans n'importe quel sens.

Vous pouvez aussi faire une reconnaissance avant la naissance, mais çà c'est encore autre chose.

Cdt.

Par **fausto**, le **19/09/2014** à **11:08**

merci beaucoup pour vos réponses
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés